

Business France

**77, Boulevard Saint-Jacques
75998 Paris Cedex 14**

**Mise en concurrence par consultation du marché
« Formations langues étrangères »**

MARCHE N° CS26.07

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) comporte 9 pages
numérotées de 2 à 9

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU MARCHÉ	3
ARTICLE 2	NATURE DES PRESTATIONS DEMANDÉES	3
ARTICLE 2.1	Cours collectifs et individuels en langues étrangères	3
2.1.1	Cours collectifs ou individuels en présentiel ou à distance pour les collaborateurs de Paris, Marseille et en région	3
2.1.2	Cours individuels dans le cadre de mobilités internationales pour les familles des collaborateurs	4
2.1.3	Plateforme de e-learning	4
2.1.4	Tests de niveau	5
ARTICLE 2.2	Effectifs et profils	6
ARTICLE 3	Attentes vis-à-vis du prestataire	6
ARTICLE 3.1	Formateurs	7
ARTICLE 3.2	Supports pédagogiques	7
ARTICLE 3.3	Gestion administrative	7
3.3.1	Organisation et planification des cours	8
3.3.2	Règles d'annulation des cours	8
3.3.3	Suivi et reporting	9
ARTICLE 4	Obligations techniques du contractant	9

ARTICLE 1 OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la mise en place de formations en langues étrangères destinées à des collaborateurs de Business France en France.

La population concernée est composée de collaborateurs du siège à Paris, des bureaux de Marseille et des équipes en région, représentant un effectif annuel d'environ 70 personnes. La majorité des participants est localisée au siège parisien.

Les prestations attendues portent principalement sur l'organisation de cours individuels et collectifs en anglais ainsi que dans d'autres langues, notamment : allemand, arabe, espagnol, coréen, chinois, russe, japonais, italien, portugais, et français langue étrangère. Elles doivent inclure la réalisation de tests de niveau et s'appuyer sur une plateforme digitale avec une approche innovante de e-learning dans une logique de blended learning.

ARTICLE 2 NATURE DES PRESTATIONS DEMANDEES

ARTICLE 2.1 Cours collectifs et individuels en langues étrangères

2.1.1 Cours collectifs ou individuels en présentiel ou à distance pour les collaborateurs de Paris, Marseille et en région.

Le contractant devra proposer des cours collectifs et individuels en présentiel dans les locaux de Business France ainsi qu'à distance via Teams, ou tout autre outil de communication audio et vidéo qui sera utilisé par Business France.

Les groupes, composés de 2 à 4 participants, seront constitués exclusivement sur la base de niveaux et de besoins homogènes.

La part des cours individuels / collectifs varie selon les années. A titre d'illustration, en 2025, 69 collaborateurs ont été formés en langues, 47 en individuel et 22 en collectif, répartis en 11 groupes. Par ailleurs 2 collaborateurs ont passé des tests de certification.

Le lancement des cours prévu dans le plan de développement des compétences s'effectue, dans la majorité des cas, entre les mois de février et mars de chaque année. Des cours complémentaires peuvent être proposés au fil de l'eau.

La durée de formation proposée aux collaborateurs sera la suivante :

- Cours collectifs : 24 heures par participant, sessions de 1h30 à 2 heures
- Cours individuels : 10 à 20 heures par participant, sessions de 1 à 2 heures

Ces volumes horaires sont définis pour une année complète de formation. En cas de démarrage en cours d'année, notamment lors de la première année du marché, ils devront être ajustés au prorata des mois restants.

Le planning sera défini et validé avec les participants lors des premières séances, sur la plage horaire de 9h à 18h, en tenant compte de leurs contraintes professionnelles (télétravail, déplacements, congés, RTT, etc.).

Les cours en présentiel devront tenir compte des contraintes de disponibilité des salles.

2.1.2 Cours individuels dans le cadre de mobilités internationales pour les familles des collaborateurs

Des besoins ponctuels pourront apparaître, notamment dans le cadre de mobilités internationales ou de formations spécifiques.

Ces formations devront permettre :

- L'acquisition de compétences linguistiques adaptées
- La maîtrise des usages et codes culturels
- La préparation à des situations concrètes de la vie quotidienne

Les cours pourront être réalisés en présentiel ou en distanciel, sur une durée comprise entre 10 à 20h selon les besoins.

2.1.3 Plateforme de e-learning

Le contractant mettra à disposition une plateforme innovante de e-learning en complément des formations, s'inscrivant dans une logique de « blended learning ».

Cette plateforme devra permettre un apprentissage autonome et flexible.

Elle devra proposer des contenus pédagogiques variés (vidéos, exercices interactifs, ressources écrites), ainsi que des exercices écrits et oraux avec correction.

La plateforme devra proposer des fonctionnalités innovantes favorisant l'engagement des apprenants, la personnalisation des parcours et la pratique orale.

Un accès 24h/24 et 7j/7 devra être garanti, ainsi qu'une compatibilité avec les supports mobiles.

Un guide d'utilisation devra être fourni, ainsi qu'une présentation de la plateforme en début de parcours.

2.1.4 Tests de niveau

Le contractant devra réaliser en amont de chaque cycle de formation des tests individuels écrits et oraux.

Ces tests devront permettre d'évaluer :

- les compétences linguistiques professionnelles
- la capacité d'expression écrite et orale
- la maîtrise du vocabulaire technique
- et de proposer des parcours individualisés selon niveaux et besoins.

En complément, le contractant devra proposer des tests de niveau dans le cadre de recrutements de collaborateurs Business France, indépendamment des cours de langue.

Une grille d'évaluation individuelle basée sur le CECRL devra systématiquement être fournie.

ARTICLE 2.2 Effectifs et profils

Les formations concernent environ 70 collaborateurs par an, managers et non managers, en 2025, 26% des bénéficiaires ont poursuivi les cours initiés en 2024.

Les volumes indiqués constituent une estimation annuelle et ne valent pas engagement ferme.

Les niveaux sont compris entre A1 et C1 selon le CECRL.

Pour certaines langues moins courantes, les besoins pourront être ponctuels, avec des attentes spécifiques liées à des contextes professionnels particuliers (mobilité internationale, missions ciblées, etc.).

Les besoins portent principalement sur :

- le développement de l'aisance à l'oral
- la communication professionnelle écrite et orale
- la rédaction d'e-mails

Une approche pédagogique orientée sur des situations professionnelles (par exemple : présentations, prise de parole en public, échanges en contexte professionnel), ainsi que l'intégration de contenus liés aux métiers et aux activités de Business France, devra être proposée en fonction des besoins identifiés.

ARTICLE 3 Attentes vis-à-vis du prestataire

Afin de garantir la qualité et la conformité des prestations, le prestataire devra avoir la capacité d'assurer une organisation fluide des cours demandés et de mobiliser un nombre de formateurs adapté au volume des demandes.

Le lancement des formations ayant lieu, majoritairement, entre les mois de février et mars de chaque année, le prestataire devra être en mesure de répondre à un afflux important de sollicitations à cette période.

ARTICLE 3.1 Formateurs

À minima, les formateurs devront être bilingues dans la langue enseignée ou natifs du pays concerné, être **basés en France, et justifier :**

- D'une formation ou certification reconnue en enseignement de langues,
- D'une expérience de plus de 5 ans en formation linguistique, notamment à distance ;
- D'une connaissance du monde de l'entreprise

Afin de garantir la cohérence des parcours et la qualité des apprentissages, chaque groupe de participants devra être suivi par le même formateur tout au long de son parcours, que ce soit en présentiel ou à distance.

Business France se réserve toutefois le droit de demander le changement d'un professeur.

Cette exigence s'applique aux cours collectifs et individuels.

Les profils de formateurs présentés dans l'offre constituent un engagement ferme du titulaire pour l'exécution du marché.

Tout changement exceptionnel de formateur devra être validé par Business France et assuré par un formateur de compétences, de qualifications et d'expériences équivalentes qui assurera la continuité pédagogique des cours.

ARTICLE 3.2 Supports pédagogiques

Des supports adaptés aux niveaux et aux besoins devront être fournis si nécessaire.

ARTICLE 3.3 Gestion administrative

Le contractant devra assurer le suivi administratif, incluant :

- La gestion des plannings de cours
- Conventions de formation

- Feuilles d'émargement
- Tableaux de suivi mensuels
- Bilans individuels
- Attestations de fin de formation

La mise à disposition d'un outil de signature en ligne des conventions serait un plus.

3.3.1 Organisation et planification des cours

Le contractant devra mettre en place un dispositif structuré de planification des cours incluant :

- La désignation d'un référent unique en charge de la planification et interlocuteur des équipes RH de Business France,
- Un outil en ligne de planification partagé avec les apprenants et Business France serait un plus
- La possibilité de programmer, modifier et annuler les séances en autonomie de manière fluide, sous 24 heures maximum pour une reprogrammation de cours
- Une visibilité en temps réel des plannings, des heures réalisées et restantes
- Un système de notifications (emails ou autres) en cas de modification de séance

Le contractant devra assurer un suivi proactif de l'organisation des cours et alerter les équipes RH en cas de dysfonctionnement (difficultés de planification, absences répétées, etc.).

3.3.2 Règles d'annulation des cours

Toute annulation ou report effectué par le participant au minimum 24 heures ouvrées à l'avance ne sera pas facturé.

Toute absence du formateur devra être notifiée aux participants avec un délai de prévenance minimal de 48h ouvrées, hors circonstances

exceptionnelles. En cas d'absence du formateur, la séance ne sera pas décomptée et devra être reprogrammée.

Le contractant devra assurer une traçabilité des annulations et reports et veiller à en limiter le nombre.

3.3.3 Suivi et reporting

Le titulaire devra fournir un reporting mensuel incluant :

- Le nombre de cours programmés, réalisés, annulés et reportés
- Le taux d'assiduité des participants
- Le taux d'annulation (global et par cause)
- L'état d'avancement des parcours de formation
- Un outil de suivi en ligne constituera un atout

Tout échange avec les participants devra inclure les contacts RH de Business France en copie.

ARTICLE 4 Obligations techniques du contractant

Le prestataire doit s'assurer que l'ensemble des prestations est mis en œuvre de façon à satisfaire les besoins de Business France et conformément au présent CCTP.